

« Des stratégies globales sont nécessaires pour combattre la violence à l'encontre des enfants en Europe »

Kyiv, 24.05.2011 – « Des stratégies globales sont nécessaires pour combattre la violence à l'encontre des enfants en Europe ». Tel est le principal message de la conférence internationale « Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies intégrées », organisée dans le cadre de la Présidence ukrainienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est ouverte aujourd'hui à Kyiv.

Cet événement de deux jours, qui réunit environ 200 participants originaires de vingt-trois pays, vise à examiner les moyens de mettre en œuvre des stratégies nationales intégrées pour préserver les droits des enfants et éradiquer toute forme de violence envers eux, en mettant tout particulièrement l'accent sur les pays d'Europe centrale et orientale.

Cette question est abordée dans son contexte général, les discussions portant sur la nécessité de lutter également contre les causes profondes de la violence à l'égard des enfants, à savoir la pauvreté, l'absence de démocratie, le non-respect des droits de l'homme et les stéréotypes sociaux.

Les participants se sont déclarés préoccupés par le manque de données fiables sur les diverses formes de violence dont les enfants font l'objet. D'après certains éléments de preuve recueillis dans sept pays d'Europe centrale et orientale, six enfants sur dix auraient été victimes de violence. Ceux qui sont placés dans des institutions sont particulièrement vulnérables. En effet, ils ne sont pas seulement exposés à des risques de violence physique et psychologique, mais aussi d'abus sexuels.

Les débats se concentrent sur :

- la réforme des systèmes de protection de l'enfance ;
- la création de services d'aide à l'enfance et l'amélioration des normes et politiques nationales de protection de l'enfance ;
- l'éradication de la violence grâce à une coordination et à une coopération intersectorielles aux niveaux local et régional ;
- la mise en place de systèmes de conseils, de signalement, de plainte et d'orientation pour les enfants victimes, témoins et/ou auteurs de violences, notamment par le biais de programmes de réinsertion et de réhabilitation ;
- des procédures et un accès à la justice adaptés aux enfants ; la lutte contre la pédoprosstitution et la pédopornographie.

La Conférence a été ouverte par M. **Andriy Klyuyev, Vice-Premier ministre ukrainien**, qui a déclaré que « la violence ne se présente pas uniquement sous des formes flagrantes, telles que les abus sexuels ou la traite des enfants, qui sont des délits pénaux et dont les auteurs s'exposent à des sanctions ; elle englobe aussi toutes les formes de violation des droits fondamentaux consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'Ukraine s'est dotée d'un cadre législatif visant à protéger les enfants contre toutes les formes de violence ; celui-ci est globalement en ligne avec les normes internationales existantes dans ce domaine. Toutefois, le mécanisme concret de lutte contre la violence envers les enfants doit être amélioré, notamment en renforçant la coopération entre les autorités nationales, la société civile, les citoyens et les médias. Il est important que l'Ukraine examine et mette en œuvre les initiatives et recommandations du Conseil de l'Europe en matière de protection des droits de l'enfant ».

Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe :

« Par le biais de son programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », le Conseil de l'Europe est prêt à aider ses 47 Etats membres à mettre en œuvre les normes internationales de droits de l'enfant et à adopter des stratégies globales dans ce domaine. Pour construire une Europe adaptée aux besoins des enfants, il faut que les gouvernements et la société tout entière souscrivent à une approche de tolérance zéro vis-à-vis de la violence. Dans cette optique, nous demandons aux gouvernements d'interdire toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, de promouvoir la participation de ces derniers, de former des professionnels et de lancer des campagnes de sensibilisation, entre autres. Je suis convaincue que l'Ukraine peut relever ce défi en poursuivant la mise en œuvre de son Plan d'action national pour l'enfance 2010-2016 ».

Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants:

« Aucun pays n'est à l'abri de la violence à l'encontre des enfants, qui est un phénomène mondial. Partout, des efforts considérables sont déployés pour attirer l'attention sur les conséquences dramatiques de la violence sur l'exercice des droits des enfants, et pour inscrire la question de la violence à l'encontre des enfants au cœur du débat public et de l'agenda politique. Dans toute l'Europe, l'on prend progressivement conscience des diverses formes et de la portée de ce fléau, qui reste, malgré tout, répandu. La violence est un phénomène caché, que la société passe sous silence ; ce phénomène frappe partout, y compris dans les contextes où l'on pourrait s'attendre à ce que les enfants soient dans un environnement sûr et bénéficient d'une protection spéciale, comme les écoles, les institutions pour enfants, mais aussi leur propre foyer. Nous devons briser le silence et faire en sorte d'améliorer les informations et de mieux communiquer les données relatives à la violence à l'encontre des enfants. De trop nombreux pays ne se sont toujours pas dotés de mécanismes de conseils, de plainte et de signalement qui soient accessibles et adaptés aux enfants – ou alors ceux-ci manquent de ressources. Et, trop souvent, les professionnels qui travaillent avec des enfants sont réticents à l'idée d'adresser, de signaler ou de renvoyer ces cas aux organes et institutions compétents. Nous devons traiter ces questions de toute urgence ».

Steven Allen, Directeur régional de l'UNICEF :

« En signant la Convention relative aux droits de l'enfant, les Etats ont accepté l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine. Conformément aux dispositions de cet instrument, c'est aux gouvernements qu'il revient, en dernier ressort, de veiller à ce que les actes de violence à l'encontre des enfants soient détectés et signalés, et à ce qu'il y soit apporté des réponses appropriées. Les prestataires de services et les professionnels qui sont en contact avec des enfants devraient avoir un mandat clair et bénéficier d'orientations et de formations précises sur l'attitude à adopter en cas de suspicion de maltraitance sur enfants. Nous devons remettre en question le principe socialement accepté selon lequel, dans certaines circonstances, le fait de battre quelqu'un peut être justifié. Il relève également de la responsabilité des Etats de concevoir des mesures pour prévenir les situations où l'on sait que les risques de tels comportements sont plus élevés. Il convient en outre de mettre en place des mécanismes et services de protection sociale pour aider certains parents à faire face à la pression qu'ils subissent au quotidien. Il faut aussi les soutenir dans leur rôle d'éducateurs et inspirer des valeurs de parentalité positive. »

José Manuel Pinto Teixeira, Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Ukraine:

« L'Union européenne applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la violence, quelle qu'elle soit, à l'encontre des enfants. Elle est prête à aider l'Ukraine et d'autres pays de la région à mettre au point des stratégies globales axées sur la prévention, ainsi que des mécanismes nationaux de coordination visant à éradiquer la violence à l'encontre des enfants et à protéger ceux qui sont vulnérables. »

Pour plus d'informations, voir : www.ditu.gov.ua, www.coe.int/children, www.unicef.org.ua, <http://eeas.europa.eu/delegations/ukraine/>

Contacts presse :

Au Conseil de l'Europe: Estelle Steiner, Attachée de presse, tél. : +33 3 88 41 33 35, portable : +33 6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

A l'UNICEF: Yulia Yurova, Chargée de communication, tél. : +38044 2542450, portable : +38050 4143053, yyurova@unicef.org

